

Pour diffusion immédiate



VILLE DE  
L'ANNÉE  
MERCURIADES 2005

## Construction de logements sociaux à Charny à la place d'un entrepôt frigorifique

### UN GESTE IMPORTANT POUR LES FAMILLES ET LA QUIÉTUDE DU QUARTIER

**Lévis, le 23 août 2005.** - Le maire de Lévis, M. Jean Garon, et la députée de Lévis et ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, madame Carole Théberge, représentant la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, ont procédé aujourd'hui à la levée de la première pelletée de terre signifiant la mise en chantier de deux nouveaux immeubles à logements abordables destinés aux familles dans le quartier Charny à Lévis.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de MM. Alain Lemaire et Jocelyn Olivier, représentants de Charny au conseil de Ville, du président du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, M. Denis Morin, et du député des Chutes-de-la-Chaudière, M. Marc Picard.

La mise en chantier de ces deux immeubles, totalisant 24 logements, situés rue de la Sérénade dans le quartier Charny, sur le site de l'ancienne entreprise de distribution alimentaire D. Bertrand & Fils inc., s'inscrit dans la deuxième phase de réalisation des 350 logements sociaux que construira la Ville de Lévis dans le cadre du *Programme logement abordable* administré par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et financé conjointement par le gouvernement du Québec et la municipalité. La première phase, maintenant complétée, a déjà permis la réalisation d'un ensemble de 9 immeubles totalisant 108 logements dans le quartier Saint-Romuald, sur le site d'une ancienne scierie.

### Un projet bien ficelé strictement dédié aux familles

« La décision de construire 24 logements abordables sur cet ancien site

industriel est un geste important pour les familles et pour la quiétude du quartier », a indiqué M. Garon.

Le projet résidentiel du quartier Charny est conçu de manière à fournir aux familles de travailleurs avec enfants, à revenus plus modestes, des logements de qualité de 4 ½ et de 5 ½ pièces dont le loyer correspondra à leur capacité de payer. M. Garon a rappelé que ces constructions reflétaient bien l'orientation de la Ville de Lévis en faveur de la famille puisqu'elles répondent à un besoin pressant de logements abordables, à meilleur coût et localisés à proximité des écoles, terrains de jeux et autres services publics.

Il s'agit d'une construction de qualité, de type Novoclimat, un gage d'efficacité énergétique et de qualité de l'air. Une attention particulière a été apportée à l'esthétique des deux complexes et à leur aménagement extérieur.

En plus du soutien aux familles, le projet de la rue de la Sérénade s'inscrit dans une perspective de renouveau urbain comme plusieurs autres projets de logements abordables mis de l'avant par la Ville de Lévis. C'est le cas notamment de l'ensemble de 108 logements construits à Saint-Romuald sur le site d'une ancienne scierie qui opérait en plein centre ville, et du projet de huit logements entrepris il y a quelques jours dans le quartier Lauzon sur le site d'une ancienne fonderie.

« Malgré toute la bonne volonté de l'entreprise D. Bertrand dont les opérations nécessitent beaucoup de camionnage, sa présence au cœur d'un quartier résidentiel affectait inévitablement la qualité de vie des résidents », a rappelé M. Garon. Le défi dans ce dossier a été de concilier ce problème de voisinage, la nécessité de conserver l'entreprise et ses 150 emplois à Lévis et le besoin d'espace pour des logements abordables dans le quartier Charny où les terrains assez vastes sont très rares.

Dans le cadre d'un montage financier dont il est particulièrement fier, M. Garon a réussi à atteindre tous ces objectifs avec la complicité de l'entreprise et l'appui du gouvernement du Québec. Dans un premier temps, la ville a acquis une partie des anciennes installations de D. Bertrand à la condition que l'entreprise se relocalise dans le parc industriel Bernières et y concentre ses trois cent postes de travail des régions de Lévis et de Québec. Cette transaction a été effectuée dans le cadre du programme Renouveau urbain du gouvernement du Québec.

Le terrain ainsi libéré par la démolition de l'entrepôt frigorifique de D. Bertrand a été cédé à

l'Office municipal d'habitation comme contribution de la Ville au projet de 24 logements abordables, contribution sans laquelle cette réalisation ne serait pas possible. De plus, un parc de quartier sera aménagé sur le site, complétant une opération de renouveau urbain qui améliorera grandement la qualité de vie des résidents du quartier. « Ce projet est la preuve que l'on peut concilier développement économique, progrès social et qualité de vie » a déclaré M. Garon.

La réalisation de ce complexe atteint la somme de 2 854 000 \$. La contribution de la Ville est de l'ordre de 15 % et celle de la Société d'habitation du Québec de 60 % dont la moitié provient de la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Le reste, soit 25 %, doit être financé par un prêt hypothécaire consenti à l'Office municipal d'habitation et remboursable selon les normes du marché.

Les logements de la rue de la Sérénade seront disponibles dès la mi-décembre 2005. Les personnes intéressées à en devenir les premiers locataires peuvent, dès maintenant, communiquer avec les responsables de l'Office municipal d'habitation en téléphonant au numéro 833-1490.

- 30 -

Source : Lyse Routhier  
Direction des communications  
Tél. : 835-8288